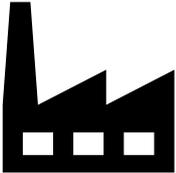


Information de la direction – mise à jour sur la situation actuelle

Rappel: Obligation absolue de porter un masque

Chère collaboratrice, cher collaborateur,

Veillez prendre bonne note des mesures suivantes:

	<h3>Obligation absolue de porter un masque</h3> <ul style="list-style-type: none">- Dans tous les locaux de Schulthess- Aussi à votre poste de travail- Lors des visites aux clients
	<h3>Télétravail</h3> <ul style="list-style-type: none">- Au maximum 50% des effectifs présents au bureau- En accord avec le supérieur- Où cela s'avère possible et judicieux
	<h3>Protection de la production</h3> <ul style="list-style-type: none">- Interdiction d'accès générale- L'accès est exclusivement réservé aux collaborateurs de la production- Pas de visiteurs
	<h3>Accès par l'entrée principale</h3> <ul style="list-style-type: none">- Tous les collaborateurs accèdent aux locaux de l'entreprise exclusivement par l'entrée principale- La prise de température est obligatoire- L'accès est interdit en cas de fièvre

Merci pour votre coopération.

Avec nos salutations les meilleures,



Thomas Marder
CEO

Martin Keller
CFO